



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS  
Site : <http://www.sitecommunistes.org>  
Hebdo : [hebdo@sitecommunistes.org](mailto:hebdo@sitecommunistes.org)  
E'mail : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

11/09/2023

## ***Résumé des questions économiques et sociales: n° 139 semaine du 11 septembre 2023***

### **LIMOGES : MOBILISATION DU 1ER SEPTEMBRE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES**

Ils étaient nombreux à brandir les drapeaux pour montrer leur mécontentement, en ce premier jour d'entrée en vigueur de la réforme des retraites.

*"On est là pour être dans la continuité de la bataille contre cette réforme depuis le début de l'année. On veut montrer qu'on est toujours là et qu'on est contre cette réforme depuis le début, et on continuera de nous battre, on est présent aussi pour soutenir les salariés de l'agence retraite qui souffrent"*, affirme le secrétaire général de l'Union CGT.

Le choix du lieu de mobilisation n'est pas un hasard, l'agence de retraite considère que ses salariés ne sont pas préparés pour cette réforme.

*"Cette réforme reste brutale, nous sommes en train de l'appliquer, mais nous faisons face à des difficultés terribles, les salariés de la CARSAT sont en souffrance."* soutien Christelle, secrétaire de la CGT CARSAT.

### **QUAND UN MILITANT DE LA CGT EST ATTAQUÉ, C'EST TOUTE LA CGT QUI EST VISÉE !**

Le slogan syndical a pris vie mercredi 6 septembre devant la gendarmerie de Montmorency dans le Val d'Oise où Sébastien Ménesplier était convoqué. Plus d'un millier de militants étaient rassemblés et aussi dans toute la France comme à Sète dans l'Hérault ou encore devant la CADAM de Nice. Au delà des frontières, la Confédération Européenne des syndicats a apporté son soutien en organisant un rassemblement à Bruxelles devant le consulat Français par solidarité avec le dirigeant de la CGT et pour défendre notamment le droit de grève en France.

Cette convocation est un symbole de la répression syndicale qui s'abat sur les militants.

La CGT recense plus de 1.000 camarades sous la menace de licenciements, de sanctions disciplinaires, de convocations ou de poursuites judiciaires.

La lutte a continué dès le vendredi 7 septembre à Niort, avec une mobilisation en soutien à David Bodin, secrétaire général de l'Union Départementale des Deux-Sèvres qui sera jugé pour soupçons d'organisation de manifestation interdite pour des événements reprochés dans le cadre de notre lutte contre la privatisation de l'eau dans des Méga-Bassines.

### **VALDUNES PEUT ET DOIT VIVRE !**

Dernier fabricant français de roues ferroviaires, les deux sites de l'entreprise Valdunes ( à Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke) sont en attente d'un repreneur depuis plusieurs mois. Vendredi 1er septembre, un rassemblement pour sauver l'entreprise était organisé avec le soutien de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT.

### **MG Valdunes : un fleuron de l'industrie française !**

Située dans le Nord et employant 340 salariés, MG Valdunes est la seule entreprise implantée en France produisant des roues et essieux ferroviaires utilisés pour les trains, tramways et métros, en France et à l'international. Valdunes est un fleuron industriel produisant des matériels d'excellence : c'est avec des produits Valdunes qu'a été décroché le record mondial de vitesse en TGV en 2007.

Ancien site Usinor, Valdunes a été repris par le groupe chinois MA Steel. Si l'entreprise a été fragilisée par la baisse d'activité due à la pandémie du Covid, elle l'a surtout été par le manque d'investissements dans l'outil de travail de la part d'un actionnaire avant tout intéressé par les savoir-faire et qui a de plus progressivement transféré une partie de la production en Chine.

Le 4 mai dernier, MA Steel a poussé sa logique prédatrice à son terme et annoncé sa décision de se désengager financièrement.

Avec leur syndicat CGT, les salariés de Valdunes sont entrés en grève dès le 5 mai et ont arrêté leur mouvement le 23, après avoir obtenu que l'actionnaire poursuive son engagement financier jusqu'à la fin 2023.

Cette grève a mis le gouvernement sous pression concernant l'avenir du site. En visite à Dunkerque le 12 mai dernier, Emmanuel Macron a déclaré à propos de Valdunes : " *Le ministre de l'Industrie sera à leurs côtés pour trouver un repreneur et une aide. Le combat, c'est matin, midi et soir* " (dixit Macron !!!).

Dans un courrier adressé à la première Ministre, en juillet dernier, la secrétaire générale de la CGT insiste sur la nécessité de sauver Valdunes.

Au regard des enjeux de souveraineté industrielle et de transition environnementale, et compte tenu de la mise en perspective par le gouvernement du plan ferroviaire 2040, il n'est pas envisageable que la pérennité de ce fleuron industriel puisse être mise en péril.

L'avenir du site passe par la préservation de l'emploi et par des garanties sur l'investissement dans la modernisation de l'outil industriel !

Plutôt que la reprise par un concurrent et les risques de dépeçage de l'entreprise, la CGT porte deux perspectives pouvant se combiner : Une nationalisation temporaire permettant notamment à Valdunes de répondre au prochain appel d'offres de la SNCF qui est programmé en novembre et qui sera décisif pour l'avenir de l'entreprise

- L'inscription de Valdunes dans un consortium industriel au sein duquel la SNCF et la RATP joueraient un rôle prépondérant en entrant au capital et en sécurisant ainsi la réponse à leurs besoins futurs.

La Fédération CGT des Cheminots engage dans la période plusieurs démarches auprès de la direction de la SNCF pour pointer sa responsabilité alors que l'entreprise a fait le choix ces dernières années de réduire ses commandes auprès de Valdunes.

Au regard des enjeux de souveraineté industrielle et de transition environnementale, et compte tenu de la mise en perspective par le gouvernement du plan ferroviaire 2040 (100 milliards d'euros d'investissement annoncés le 24 février par la Première ministre), il n'est pas envisageable que la pérennité de ce joyau industriel puisse être mise en péril !

La CGT fait de ce dossier un enjeu prioritaire compte tenu de sa dimension environnementale et industrielle.

L'État dispose clairement des leviers pour sauver Valdunes !

## **LA GRÈVE A PORTÉ SES FRUITS CHEZ BECTON DICKINSON !**

Les 2.600 salarié-es de Becton Dickinson ont arraché 5 % d'augmentation de salaire et de nombreuses améliorations de leurs droits et conditions de travail.

C'est dans la ville de Pont-de-Claix dans le département de l'Isère que se situe le siège mondial de Becton Dickinson où les salarié-es fabriquent plus d'un million de seringues de verre par jour. La production est destinée aux laboratoires pharmaceutiques pour assurer des soins médicaux. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 1,46 milliard d'euros et dégage près de 180 millions de bénéfices nets en 2022. Rien de tout cela ne serait possible sans les compétences des 2.600 salarié-es du site.

Fier-es du succès de l'entreprise qu'elles et ils estiment à juste titre être la leur, les salarié-es ont saisi l'occasion des négociations annuelles obligatoires de mi-juin pour réclamer la part de richesse qui leur revient. Après avoir rédigé un tract, la CGT a invité les salarié-es à donner leur avis et à compléter les revendications qui y étaient inscrites. Les échanges, nombreux et fructueux, ont permis à chacun-e de se sentir pleinement engagé-e dans le processus de la lutte.

Pour récompenser les efforts que chacun fournit, les salarié-es et leur syndicat CGT revendiquaient l'octroi de nombreuses avancées sociales :

- 370 euros d'augmentation générale pour tout le personnel ;
- La revalorisation des primes de contraintes : nuit et salle blanche. La même pour tou-tes sur la base des cadres (nuit), la même pour tou-tes sur la base des techniciens (salle blanche).
- Extension de la prime de progrès à tout le personnel ;
- L'intégration de toutes les primes (ancienneté, contraintes et prime de progrès) dans le salaire de base ;
- La prise en charge de la mutuelle à 100 % ;
- L'ouverture d'une négociation sur la semaine de quatre jours et les 32 heures ;
- La mise en place de la subrogation ;
- L'augmentation de la subvention pour chaque admission au restaurant collectif d'entreprise ;
- Une heure d'information syndicale trimestrielle pour les salarié-es, prise sur le temps de travail ;
- Le droit de diffuser des tracts via la boîte mail professionnelle ;
- La rénovation et la création de douches sur le site de Grenoble-Eybens ;

- L'augmentation de la prime de mobilité jusqu'à 500 euros ;
- Le bénéfice du portefeuille d'actions ouvert à tout le personnel.

Ne pouvant nier les bons résultats financiers de l'entreprise (en progression de 38 %), l'employeur a anticipé le conflit en formulant une série de mesures en faveur des salarié-es. Mesures qui faisaient toutefois pâle figure au regard des revendications portées par les ouvrier-es, technicien-nes et cadres de l'entreprise, soutenu-es par leur syndicat CGT, seule organisation à engager le bras de fer avec la direction.

### **Les NAO, une occasion pour les salarié-es d'engager la bataille pour les salaires !**

La 3e réunion des NAO n'ayant pas débouché sur un accord, le syndicat CGT a décidé de passer à la vitesse supérieure.

Les travailleur-ses de l'équipe de nuit ont cessé le travail durant deux heures, relayés par l'équipe de jour le lendemain matin. Tou-tes les grévistes se sont rassemblé-es le jour même de 10 heures à midi devant l'entrée de l'usine, formant un bloc uni face à une direction pas décidée à lâcher prise. La CGT a profité de ce moment syndical pour écouter le ressenti des salarié-es. Ensuite, l'équipe de l'après-midi a pris part à l'action en cessant à son tour le travail de 16 heures à 18 heures. Tous les métiers sont représentés dans la grève : les opérateurs et techniciens de maintenance, les électriciens, les caristes, les opérateurs chargés du conditionnement en fin de ligne, les régleurs, les stoppeurs...

L'impact de la grève sur la production a encouragé la direction à revenir à la table des négociations avec de nouvelles propositions... différentes en fonction des catégories de personnel ! Ne tombant pas dans le piège de la division et toujours insatisfait-es, les salarié-es ont donc décidé de poursuivre le mouvement, avec une nouvelle série de grèves.

### **Des acquis d'envergure arrachés !**

Face à la détermination des travailleur-ses en lutte, la direction n'a pas eu d'autres choix que de répondre de manière sérieuse à leurs justes revendications. Elle a donc de nouveau rencontré les organisations syndicales avec, sur la table, des avancées appréciables :

- Salaire et primes : 5 % d'augmentation de salaire pour les salarié-es gagnant moins de 4.000 euros mensuels
- 4,3 % d'augmentation de salaires pour les salarié-es gagnant plus de 4.000 euros mensuels ;
- 5 % d'augmentation sur les primes de contraintes (salles stériles, travail de nuit, travail posté en 4 x 8) ;
- Alignement de la prime de nuit élargie à tou-tes les salarié-es avec réévaluation, soit un montant mensuel de 187,61 euros
- Pour les cadres : prime d'objectif de 2 % du salaire annuel.

### **Qualité de vie au travail et avantages sociaux**

- Frais de santé et mutuelle : augmentation de la part employeur qui passe à 80 %
- Aménagement d'une salle dédiée à la détente et au repos
- Amélioration des prestations en matière de soins dentaires et mise en place d'un réseau optique pour bénéficier d'une offre plus avantageuse pour les salarié-es.

#### **Congés santé**

- Mise en place de congés dits de santé, douze jours par an. Avec par exemple reconnaissance de l'endométriose pour les femmes, soins liés à la prise en charge des cancers ou encore les soins liés à la PMA.

### **Faciliter la garde des enfants :**

- 10 berceaux réservés pour des salarié-es de l'entreprise
- Alignement du nombre de jours de congé pour PACS sur le nombre de jours de congé pour mariage, soit cinq jours.

### **Responsabilité sociétale entreprise :**

- Subvention de 500 euros pour l'achat d'un vélo électrique pour chaque salarié-e qui effectue ses trajets pour se rendre au travail
- Amélioration du mécanisme de versement pour la prime de mobilité afin de faire profiter un plus grand nombre de salarié-es.

### **Engagement de négociations sur 2024 :**

- Accords seniors
- Prime de progrès
- Organisation du travail (semaine de quatre jours)
- Grille de salaires des ouvriers et agents de maîtrise.

Le syndicat CGT a donc consulté l'ensemble des salarié-es, et 93 % des répondant-es se sont prononcé-es pour la signature de l'accord.

**ESPIONNAGE DES OUVRIERS : MICHELIN S'EXCUSE PUBLIQUEMENT !!!**

Juillet 2023, stupéfaction à l'usine Combaude de Michelin à Clermont-Ferrand. Alors que des ouvriers se trouvaient en salle de pause, l'un d'eux remarque la présence anormale de détecteurs de fumées. Ils découvrent alors que l'un des détecteurs est percé sur le flanc et contient une caméra dissimulée à l'intérieur. Une caméra de vidéo surveillance dans un faux détecteur de fumée dans la salle de pause de l'atelier MMS de l'usine (fabrication de moules pour les pneus) : les ouvriers atterrés par ces pratiques patronales et la CGT Michelin réagissent immédiatement.

Une plainte va être déposée par le syndicat et ceux-ci craignent à juste titre l'existence d'autres caméras ou micros ailleurs, une vérification de leurs propres locaux syndicaux s'impose selon leur secrétaire général du syndicat.

Le groupe Michelin a depuis présenté ses excuses publiquement, une première pour le groupe, mais qui n'enlève rien des pratiques policières du groupe. La première inquiétude du groupe étant la publicité qui en a été faite dans les médias, seule l'image du groupe importe au patronat, nullement l'atteinte à la vie privée des ouvriers.

La mobilisation déterminée des salarié-es avec leur syndicat CGT Michelin du site par l'action syndicale et collective ne laissera pas passer une telle atteinte à leurs dignités.

D'ailleurs la direction a voulu, dans un premier temps, nier l'évidence, comme le relate le communiqué de presse du syndicat CGT Michelin, mais a bien été forcé de reconnaître la vérité : Michelin espionne ses salariés et le but ne peut-être que répressif, aucune autre raison ne peut l'expliquer.

Ce nouveau cas d'espionnage d'un patron à l'encontre de ses salariés s'ajoute à d'autres comme chez Ikea, Locarevi, Amazon, etc...

La "*révolution numérique*" permet de plus en plus à nos exploités de perfectionner l'espionnage généralisée des travailleurs avec de nouveaux outils (GPS, traceur informatique, caméras, micros, etc.). Aucun de ces faits ne doit rester sous silence et doit donner lieu systématiquement dans les syndicats et les salarié-es à une mobilisation exemplaire.

## **MANTES-LA-JOLIE : ACTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LES SALAIRES, PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE !**

Avis de tempête sur la rentrée ! Le 25 août dernier, la section CGT du personnel communal a déposé un préavis de grève qui court tout au long du mois de septembre.

Lassé d'être malmené par une municipalité concentrée sur sa communication et ses règlements de comptes internes, le syndicat majoritaire met en avant une kyrielle de revendications notamment l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 800 euros par agent, une meilleure couverture sociale avec particulièrement l'augmentation de la participation employeur ainsi que la prise en charge dès le premier jour, de l'augmentation des montants du RIFSEEP, l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 %, l'ouverture urgente d'une négociation portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et indices et la reconnaissance des qualifications, la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

Le syndicat se bat pour les agents mais insiste aussi sur la défense du service public rendu à la population.

Quand on connaît la capacité de mobilisation et de nuisance que possèdent les syndicats de la ville de Mantes-la-Jolie, CGT en tête, on espère que le maire et son entourage sauront descendre de leur piédestal pour trouver le temps de négocier pour que les Mantais ne soient pas les premières victimes de ces relations sociales désastreuses.

## **MANIFESTATION CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ D'ANCENIS (LOIRE-ATLANTIQUE) !**

La coordination syndicale départementale de Loire-Atlantique CGT Santé et action sociale a appelé la population à manifester, samedi 9 septembre, contre la fermeture du bloc obstétrical qui pourrait survenir en novembre.

L'annonce par la direction du Centre hospitalier Erdre et Loire d'Ancenis, mardi 5 septembre, « d'un recrutement en très bonne voie » d'un nouveau gynécologue obstétricien à la maternité ancenisienne, n'a ni convaincu, ni rassuré l'Union locale CGT du pays d'Ancenis. " *Un effet d'annonce qui n'augure nullement une pérennisation à moyen et long terme, tant qu'on n'aura pas officialisé du côté des pouvoirs publics, du ministère de la Santé, de l'Agence régionale de santé et de la direction du Chel* ", martèle le secrétaire général du syndicat, qui dénonce " *une situation de casse du service public* ".

### **Une activité stable et non négligeable à la maternité d'Ancenis !**

Par ailleurs, la Coordination départementale de la santé CGT rappelle que la maternité d'Ancenis possède " *une activité stable et non négligeable* ", puisqu'elle procède, chaque année, à 600 accouchements sur un bassin de population de plus de 70.000 habitants. " *En aucun cas, elle ne pourra être substituée correctement par les maternités environnantes, puisque ces dernières sont situées à plus de quarante minutes sur les métropoles d'Angers et de Nantes.* "

## **FRANCHISE MÉDICALE ET PARTICIPATION FORFAITAIRE : QUAND LE GOUVERNEMENT SE**

## **SERT DANS LA POCHE DES TRAVAILLEUR-SES !**

En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale).

Suite à celles-ci, le Ministre de l'Économie et des Finances souhaite augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·es via deux mécanismes :

- le doublement de la franchise médicale assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euros pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée
- le doublement de la participation forfaitaire, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment.

C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleur·ses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécurité Sociale.

Concrètement, de telles augmentations contreviennent au principe même de la Sécurité sociale et à la vision de celle-ci que la CGT défend depuis toujours : de chacun·e selon ses moyens à chacun·e selon ses besoins.

Aussi, une telle augmentation pourrait très fortement pénaliser les personnes qui subissent des pathologies chroniques.

Enfin, ce sont, en premier, les salarié·es les plus fragiles qui se retrouveront, encore une fois, les victimes de telles modifications en devant s'acquitter d'une nouvelle dépense.

Aucun reste à charge ne peut permettre de garantir un bon accès aux soins pour toutes et tous !

Avant la présentation du PLFSS 2024 à l'automne, pour la CGT, le gouvernement distille de nouvelles annonces toutes plus inquiétantes les unes que les autres.

Plutôt que pénaliser les assurés sociaux, il y a urgence à stopper les exonérations de cotisations sociales et à augmenter les salaires particulièrement par l'égalité salariale (+ 6 milliards d'euros) pour financer, par le salaire socialisé, fruit du travail, une Sécurité Sociale à la hauteur de la réponse aux besoins.

## **PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION !**

Macron ne regarde pas à la dépense quand il verse 200 milliards par an d'aides publiques en tout genre, pris sur nos impôts et donc sur les richesses produites par le travail pour arroser sans condition le patronat. Par contre, quand il s'agit d'assurer aux plus modestes, le plus élémentaire des droits, celui de se nourrir tous les jours, il est plutôt chic. 60 millions, tel est le budget prévu pour son plan de lutte contre la précarité alimentaire qui, selon les statistiques officielles concernerait 4 millions de personnes, soit 15 euros par an et par personne !

Son bilan est un échec sur toute la ligne. Depuis son intronisation, la misère s'étend et s'approfondit. Il n'y a rien à attendre de ses orientations démagogiques. 28 % de la population, soit plus d'une personne sur quatre saute régulièrement un repas, 4 à 8 millions de personnes font appel aux banques alimentaires, chiffre que l'on sait largement sous-estimé... Déjà en 2015, le Crédoc estimait à plus de 30 % la part des personnes en insécurité alimentaire quantitative ou qualitative. La situation s'est sans aucun doute dégradée depuis, avec une inflation alimentaire qui frôle les 20 % et une baisse de la consommation alimentaire de plus de 11 % en volume.

**Le " fonds pour une aide alimentaire durable " lancé par Macron se résume à une aumône.**

Certes, les solutions d'urgence sont indispensables. Refonder une politique alimentaire et nutritionnelle nationale tournant le dos à la recherche de la rentabilité financière devient une exigence. Ce droit vital à l'alimentation exige que celle-ci soit reconnue bien public dont le soubassement doit être une agriculture productive, sauvegardant l'environnement et les ressources naturelles. Un service public de l'alimentation, vecteur d'une politique alimentaire et nutritionnelle nationale, financé sur les profits des groupes agroalimentaires et des banques, dont le Crédit Agricole, les marges des *agrobusinessmen*, les rentes des propriétaires fonciers, se pose avec de plus en plus de force.

Des expériences diverses se mènent dans des municipalités, des collectivités territoriales et par des collectifs citoyens. Toutes ces expériences montrent que des solutions concrètes émergent localement, faisant parfois appel à des régies agricoles. Elles sont loin des chimères, des mesurette à la Macron, des discours démagogiques qui laissent le capital faire sa pelote.

## **URGENCES : DÉGRADATIONS "SANS PRÉCÉDENT" DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'EXERCICE DES SOINS !**

La situation des services d'urgence et des SMUR a " *continué de se dégrader* " au cours de l'été 2023 pour atteindre une tension " *sans précédent* ", déplore le syndicat Samu-Urgences de France dans un bilan publié mercredi.

" *Le système donne l'illusion d'avoir tenu* " indique le syndicat dans un communiqué. " *Mais les conditions*

*d'accueil et de soins sont profondément altérées. Les conditions de travail sont devenues insupportables et inhumaines pour nos professionnels épuisés. La sécurité sanitaire n'est parfois plus assurée, y compris pour l'urgence vitale* ".

Le syndicat, qui regrette " *l'absence de recueil centralisé* " des données sur les difficultés rencontrées par les services, a réalisé lui-même une enquête auprès des services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) et des urgences sur les conditions de travail observées en juillet et août.

Selon ce bilan, portant sur « plus de la moitié » des 680 structures d'urgence en France, 163 services d'urgence ont fermé au moins une fois au cours des deux mois d'été, tandis que 166 SMUR ont fermé au moins une unité sur la période.

" *La nouveauté, c'est que l'an dernier, c'était quelques services par-ci par-là. Cette année, quasiment tous les départements sont concernés* ", a souligné Marc Noizet, président du syndicat et chef des urgences et du Samu de Mulhouse (Haut-Rhin).

De même, 157 services d'urgence disent avoir fermé au moins une ligne médicale, en lien avec les fortes tensions sur la disponibilité des médecins urgentistes, notamment depuis avril 2023 et l'entrée en vigueur de la loi Rist sur l'intérim médical.

" *Il y a des tas de service qui tiennent à bout de bras un fonctionnement, avec des médecins en moins pour accueillir les patients* », indique le Dr Noizet. « *C'est catastrophique en termes de délais d'attente, de sécurité du patient, d'épuisement des équipes et de qualité des soins* ".

Concernant les SAMU-Centres 15, trois-quarts d'entre eux disent avoir eu besoin de renforts d'assistants de régulation médicale (ARM), mais un tiers n'ont pas pu en trouver.

" *Il faut qu'il y ait reconnaissance de la gravité de la situation, et qu'il y ait des investissements, notamment sur l'attractivité hospitalière* ".

Le syndicat demande notamment de " *fluidifier l'aval des urgences* ", en augmentant le nombre de lits d'hospitalisation, de revaloriser les salaires des permanences de soin effectuées la nuit ou le week-end, ou encore de renforcer les services de régulation de l'accès aux urgences.

Lors d'une conférence de presse mardi, la Fédération hospitalière de France (FHF) a pour sa part estimé que la situation des services d'urgence s'est dégradée dans 41% des établissements par rapport à 2022, et que l'accès aux lits d'hospitalisation s'est détérioré en un an dans 52% des établissements.

## **MANIFS LOGEMENT SAMEDI 30 SEPTEMBRE : POUR LA BAISSSE DES LOYERS ET DES CHARGES ! 1 LOGEMENT DÉCENT, STABLE, ABORDABLE POUR TOUTES ET TOUS !**

Nous locataires, subissons sans cesse des hausses de loyers et de charges. En 1973, les locataires consacraient 10% de leurs revenus au loyer, aujourd'hui, c'est près de 30% ...en moyenne , et pour beaucoup c'est plus de la moitié des revenus, c'est notre plus gros poste de dépense! Cette année les loyers vont augmenter de 3,5%. Cela fera 7,1% en un an, presque un mois de loyer !

Malgré l'inflation des prix de l'énergie, le gouvernement a décidé la fin du " *bouclier tarifaire* " ... Le nombre d'expulsions s'emballe comme le nombre de sans-abris, alors que les places d'hébergement baissent. La flambée des prix rendent les fins de mois encore plus difficiles, contraignant beaucoup à faire appel à la solidarité pour se nourrir, à sacrifier les postes santé, scolarité, vacances, transports ... à vivre sans chauffage l'hiver, dans une passoire caniculaire l'été ou dans un taudis, pour payer le loyer, car " *la rue c'est la mort* ".

Au logement cher, s'ajoutent, les pratiques illégales des bailleurs privés et agents immobiliers, qui arnaquent leur locataire grâce à l'absence de contrôle et des sanctions : Ils fraudent l'encadrement des loyers, le gel du loyer lors du changement de locataire, les normes de décence, les baux, la surface, les règles des congés ... Ils profitent de la pénurie de locations et de HLM, aggravée par les locations Airbnb et les logements vacants. Les lois qui protègent les mal-logé.e.s et les sans-toits sont bafouées par l'État : loi DALO, droit à l'hébergement jusqu'au relogement, droit au relogement des habitant.e.s de logement insalubres ou en péril ...

Plutôt que de produire en priorité les logements sociaux dont nous avons besoin, car **le nombre de demandes HLM atteint les 2,3 millions**, le Gouvernement aggrave la crise du logement : il baisse les APL, ponctionne les caisses du logement social et vient même au secours des promoteurs. Il détruit massivement des logements sociaux dans les quartiers populaires au nom de la " *mixité sociale* " et de la " *sécurité* " pour mieux briser les liens sociaux, réprimer ou chasser les habitant.e.s. Les résident.e.s de foyers, CHU, CROUS... sont toujours plus précarisé.e.s et les habitant.e.s et salarié.e.s des zones touristiques et des zones tendues ne peuvent plus se loger là où ils travaillent, là où ils vivent.

Plutôt que de réquisitionner les logements vacants qui sont au nombre record de 3,2 millions, il criminalise les locataires qui n'arrivent plus à payer leur loyer, les sans-logis qui pour se protéger, occupent les biens vacants de gros propriétaires, et les salariés qui occupent leur lieu de travail ! C'est la loi Kasbarian-Bergé. Et il prépare de nouvelles lois anti-locataires, de nouvelles lois répressives contre les précaires.

Mobilisons-nous dans la rue partout en France pour exiger :

- La baisse des loyers, des prix de l'énergie et la hausse des APL ;
- La réalisation massive de vrais logements sociaux à la place de logements pour spéculer ;
- La taxation des gros patrimoines immobiliers et des profits spéculatifs ;
- Le respect des droits des locataires, des mal-logé.es, des sans-logis, des résidents, le renforcement des lois qui les protègent, le contrôle et des sanctions contre les bailleurs fraudeurs ;
- L'arrêt des expulsions et des politiques d'urbanisme qui chassent les classes populaires (ANRU, grand projets, JO, sur-tourisme...) qui alimentent le logement cher et la crise du logement ;
- L'abrogation de la loi Kasbarian-Bergé.